



PROGRAMME CANADIEN D'ADOPTION DU NUMÉRIQUE



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

MANDAT DU PROGRAMME ET OBJECTIFS CLÉS

Faites passer votre petite ou moyenne entreprise au niveau supérieur

Le Plan canadien d'adoption du numérique (PCAN) vise à combler l'écart de numérisation entre les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes et leurs concurrents mondiaux.

Aperçu

- Budget de 2021 : le gouvernement du Canada annonce le lancement du PCAN pour soutenir la relance économique
- Un investissement de 1,4 milliard de dollars sur quatre ans
- Deux volets distincts pour numériser les entreprises

Objectifs

- Accroître la productivité et la compétitivité des PME
- Maintenir ou accroître les revenus et la part de marché des PME
- Soutenir la formation et le placement des jeunes

VOLET 1



DÉVELOPPER VOS ACTIVITÉS COMMERCIALES EN LIGNE

- Jusqu'à 90 000 microsubventions à concurrence de 2 400 \$ et jusqu'à 11 200 placements pour les jeunes afin d'aider les petites entreprises en contact avec la clientèle à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies de commerce électronique
- Accès à des conseillers numériques qui peuvent vous aider à découvrir et à mettre en œuvre de nouveaux outils de commerce électronique

VOLET 2



AMÉLIOREZ LES TECHNOLOGIES DE VOTRE ENTREPRISE

- Subventions d'un montant maximal de 15 000 dollars pour des services consultatifs visant à élaborer un plan d'adoption du numérique
- Possibilité d'obtenir un prêt de la Banque de développement du Canada d'un montant maximal de 100 000 \$ à taux d'intérêt nul pour mettre en œuvre votre plan numérique
- Accès à un réseau de conseillers numériques canadiens
- Jusqu'à 16 800 placements dédiés aux jeunes pour les PME qui entreprennent une transformation numérique



VOLET 1

DÉVELOPPER VOS ACTIVITÉS COMMERCIALES EN LIGNE

ADMISSIBILITÉ

Entreprises à but lucratif
(y compris les entreprises sociales à but lucratif et les coopératives)

Entreprise enregistrée ou incorporée

Entreprise à laquelle les clients peuvent accéder ou qui fournit des services en personne aux clients

Entreprises destinées aux consommateurs

Entreprise comptant au moins un employé autre que le propriétaire de l'entreprise

Les bénéficiaires doivent s'engager à maintenir la stratégie d'adoption du numérique pendant six mois après l'intervention

PROCESSUS DU VOLET 1

1/2



1

Les petites entreprises canadiennes utilisent l'outil d'évaluation des volets sur le site Web du PCAN pour déterminer quel volet est le meilleur.



2

Après avoir répondu à une série de questions sur leur entreprise, les entreprises admissibles seront dirigées vers la page Web du volet 1.



3

Pour le volet 1, les entreprises seront dirigées vers le site Web de leur intermédiaire local pour obtenir des détails sur la manière de soumettre une demande pour les microsubventions.

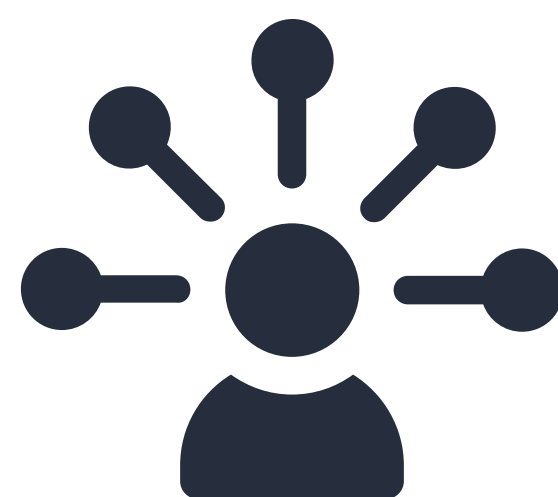
PROCESSUS DU VOLET 1

2 / 2



4

Une fois que l'entreprise a soumis une demande avec succès, une évaluation sera menée par l'intermédiaire pour s'assurer que l'entreprise répond aux conditions d'admissibilité.



5

Les entreprises approuvées auront accès à un réseau de jeunes conseillers numériques pour les aider à évaluer leurs besoins et à déployer les nouvelles technologies numériques.



6

L'intermédiaire versera jusqu'à 2 400 dollars de microsubventions à chaque petite entreprise approuvée pour couvrir les coûts d'adoption de ses technologies numériques.



VOLET 2

AMÉLIOREZ LES TECHNOLOGIES DE VOTRE ENTREPRISE

ADMISSIBILITÉ

Propriétaires uniques ou entreprises constituées en vertu des lois du Canada ou d'une province ou d'un territoire.

De 1 à 499 employés équivalents temps plein

À but lucratif

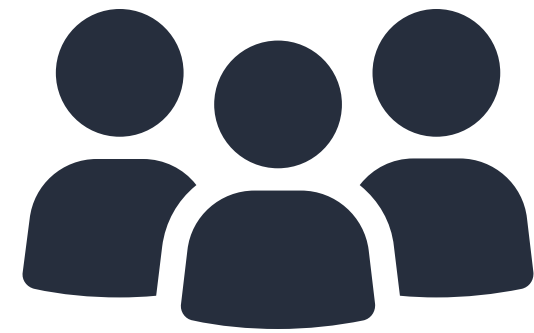
Recettes annuelles comprises entre 500 000 et 100 millions de dollars au cours de l'une des trois années précédentes

Entreprise privée

Conformité à toutes les exigences pour être considérée comme une société privée sous contrôle canadien

PROCESSUS DU VOLET 2

1/3



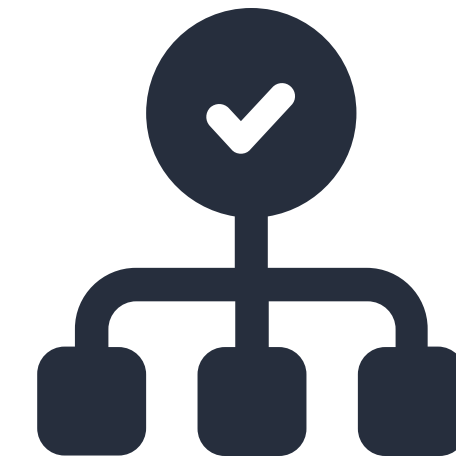
1

Les **PME** canadiennes accèdent à l'outil d'évaluation du volet sur le site Web du Programme canadien d'adoption du numérique. L'outil d'évaluation permet de déterminer quel volet est le plus adapté.



2

Les **PME** admissibles sont dirigées vers le volet 2.



3

Utilisez l'outil d'évaluation des besoins numériques pour évaluer votre maturité numérique.

PROCESSUS DU VOLET 2

2/3



4

Les **PME** qui sont acceptées dans le volet 2 auront accès au fournisseur de services pour l'adoption du numérique avec lequel travailler.



5

La **PME** et les conseillers numériques s'accordent sur le coût et la portée du plan d'adoption du numérique.



6

La **PME** soumet son plan numérique dûment rempli au **PCAN**, puis demande une subvention pour couvrir jusqu'à 90 % (maximum de 15 000 \$) du coût du plan, et paie le conseiller numérique.



7

8

9

Avec un plan d'adoption du numérique en main, les **PME** peuvent demander un prêt sans intérêt à la **BDC** jusqu'à concurrence de 100 000 \$ afin de les aider à mettre en œuvre leur plan.

Les **PME** qui participent au volet 2 seront admissibles à embaucher un placement des jeunes (un étudiant ou un nouveau diplômé) pour les aider à mettre en œuvre leurs plans.

Il vous sera demandé de donner votre avis sur votre expérience du programme et d'expliquer comment il a aidé votre entreprise.

Les petites et moyennes entreprises qui ont déjà un plan d'adoption du numérique provenant d'un programme reconnu par le Programme canadien d'adoption du numérique peuvent passer directement à l'étape 7; ils doivent tout d'abord s'inscrire auprès du Programme canadien d'adoption du numérique pour demander un financement à la Banque de développement du Canada.

VOLET 2 - OUTIL D'ÉVALUATION DES BESOINS NUMÉRIQUES (EBN)

Grâce à l'outil d'EBN du volet 2, vous pouvez évaluer la maturité numérique de votre entreprise en recevant une copie instantanée personnalisée de vos résultats.

Recenser vos capacités et besoins numériques actuels

Découvrir les améliorations éventuelles

Définir votre feuille de route numérique

Évaluer et hiérarchiser les investissements



CONSEILLERS NUMÉRIQUES DU VOLET 2

Les PME peuvent faire appel à un conseiller numérique pour les aider dans leur plan de transformation numérique



Les conseillers évalueront la maturité numérique actuelle de votre entreprise et détermineront comment l'adoption du numérique peut soutenir les stratégies commerciales de votre entreprise.



Les conseillers recommanderont des solutions numériques sur mesure, y compris la technologie, les mesures de cybersécurité et les talents nécessaires pour atteindre vos objectifs.



Les conseillers créeront un plan de mise en œuvre et une feuille de route pour guider votre parcours de transformation numérique!

PRÊT DE LA BDC

La Banque de développement du Canada peut vous aider à donner vie à votre plan d'adoption du numérique!



1

Vous avez terminé votre plan d'adoption du numérique, dans le cadre du PCAN OU d'un autre programme reconnu soumis à Innovation, Sciences et Développement économique Canada.



2

Soumettez une demande à la Banque de développement du Canada pour un prêt à 0 % d'intérêt jusqu'à 100 000 \$.



3

Si votre demande est acceptée, recevez un prêt pouvant aller jusqu'à 100 000 \$.

* Les entreprises du volet 2 ne sont pas assurées d'obtenir un prêt de la Banque de développement du Canada*.

SUPPLÉMENTAIRE - PLACEMENT DES ÉTUDIANTS

**Le plan d'adoption du numérique est terminé,
il est temps de passer à l'action!**

**Le volet 2 consiste à soutenir
financièrement jusqu'à 16 800 étudi-
ants et jeunes diplômés pour soutenir
les entreprises qui entreprennent une
transformation numérique.**

Avantages pour les entreprises

**Tirer parti du placement des
jeunes pour soutenir l'entreprise
(7 300 \$ par placement)**

Avantages pour les étudiants

**Les étudiants et les jeunes
acquièrent une expérience
précieuse et perfectionnent
leurs compétences en vue d'un
emploi futur**



CONTACTEZ-NOUS



1800.328.6189



digitaladoption-adoptionnumerique@ised-isde.gc.ca



www.canada.ca/digital-adoption